

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et un mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 15/05/2025

Date de publication : 27/05/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Didier LESAICHERRE (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Clément ROUSSEAU, Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LESNÉ

<< >>

AFFAIRE 2025.021 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Un agent de la collectivité, occupant la fonction de Référent voirie, fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2025. Son départ effectif de la collectivité est prévu début juillet 2025.

Un agent de la collectivité a été recruté par voie de mobilité interne pour assurer son remplacement.

Une réorganisation des services techniques en découle et nécessite la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

CREE un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au BP 2025 de la commune.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**

